

ENSEIGNER N'EST PAS TWITTER !

RETRAIT IMMEDIAT DES DIRECTIVES SUR L'AGENDA ELECTRONIQUE !

C'est avec consternation et irritation que les enseignant-e-s de gymnase ont découvert les directives « Emploi des agendas électroniques » de la DGEP du 1^{er} décembre 2020 qui généralisent et systématisent l'utilisation de l'agenda électronique pour les élèves et les enseignant-e-s. Prétendant éviter le décrochage des élèves en quarantaine, la DGEP impose, dans les faits, à toutes et tous les enseignant-e-s, de remplir cet agenda dès qu'un-e élève est absent-e, quels que soient le motif et la durée de cette absence.

Le syndicat SSP-Enseignement dénonce une mesure anti-pédagogique ratant sa cible, chronophage et bureaucratique.

Sans aucune considération pédagogique vis-à-vis du travail des acteurs-rices du terrain (enseignant-e-s et élèves), cette énième injonction ressemble plus à une opération de communication qu'à la volonté de mettre en place sereinement un dispositif de soutien aux élèves. Les enseignant-e-s prennent très au sérieux les conséquences d'une absence d'un-e élève, et leur rôle dans le suivi du rattrapage des apprentissages demeure une condition essentielle de la réussite des élèves. Or l'agenda électronique ne répond aucunement aux problèmes inhérents à l'absence d'un-e élève:

- Aucun agenda électronique ne peut pallier les conséquences d'une absence pour quarantaine, ni répondre aux inquiétudes légitimes des parents comme des élèves. Des indications sommaires reportées dans un dispositif électronique ne donnent aucun aperçu des contenus réels du cours. Un cours n'est pas réductible à un *tweet* de 280 caractères... Son utilité pour les élèves est très restreinte.
- La DGEP souhaite-t-elle nous mener à mettre en ligne l'ensemble des supports de cours ? Ce serait la porte ouverte à une double charge de travail (enseignement en présentiel et à distance) que nous refusons depuis le début de cette pandémie et dont le DFJC lui-même dit ne pas vouloir.
- L'obligation d'un agenda fourni par les enseignant-e-s participe à une infantilisation des élèves. Comment pouvons-nous développer l'autonomie et la responsabilité des élèves, condition essentielle à leur réussite future dans une formation des Hautes écoles, si la DGEP intervient de la sorte ? Elle devrait plutôt renforcer les dispositifs déjà existants entre les camarades présent-e-s ou les chaînes de solidarité entre élèves afin d'assurer une transmission effective des contenus du cours (échanges de notes, conversations téléphoniques, groupes sur des messageries, etc.). L'agenda risque de faire évoluer le rapport pédagogique en individualisant fortement le rapport de l'élève aux apprentissages.

Dans un contexte déjà difficile, la DGEP multiplie les injonctions souvent inutiles, déconnectées du terrain et impliquant des charges de travail supplémentaires, alors que nous attendons de vraies mesures pour faire baisser la pression sur les élèves et leurs parents comme par exemple une révision à la baisse du nombre minimal de notes à l'année.

AU VU DE CE QUI PRECEDE, NOUS EXIGEONS:

- 1. Le retrait immédiat des directives « Emploi des agendas électroniques » du 1^{er} décembre et donc le retrait de l'obligation d'utiliser cet outil.**
- 2. Le retrait pur et simple de l'agenda comme outil pédagogique à l'issue de la période de crise actuelle, tel que prévu explicitement par la Décision 169.**

PETITION ADRESSEE A LA DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE

Nom et prénom	Etablissement	Signature

À renvoyer d'ici au 8 janvier 2021, même incomplète à : SSP-Enseignement, case postale 1324, 1001 Lausanne ou scannée par mail à ramuz@ssp-vpod.ch

